

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2025**

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	
<b>2025-16</b>	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Gally Mauldre dans le cadre d'un accord local-délibération de principe	Approuvée à La majorité
<b>2025-17</b>	Transfert de la compétence "Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive" et adoption des statuts modifiés de la Communauté de Communes Gally Mauldre	Approuvée à l'unanimité
<b>2025-18</b>	Délégation de Maîtrise d'ouvrage et de groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux et de renouvellement de l'éclairage public : rue de Mareil à Maule et chemin de Richemont à Mareil-sur-Mauldre	Approuvée à l'unanimité
<b>2025-19</b>	Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune et le restaurant "Alfred"	Approuvée à l'unanimité
<b>2025-20</b>	Tarifs périscolaires au 01/09/2025 - Cantine, garderie et étude	Approuvée à l'unanimité
<b>2025-21</b>	Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel entre le SEY et la Commune	Approuvée à l'unanimité

**Affichage et mise en ligne le 25/06/2025**